

N° 26

A propos de l'enquête de l'Etat dans la commune de Haute-Sorne


Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe PCSI du Parlement a déposé une question écrite dont la réponse a été donnée le 14 novembre 2017 par le Gouvernement. Nous y constatons avec surprise que le Contrôle cantonal des Finances a été utilisé pour enquêter alors qu'aucune raison valable ne nécessitait un tel déploiement de moyens. Au surplus, nous lisons que le Gouvernement jurassien admet que le rapport final conclut à un degré moyen de négligences commises par le Conseil communal. Cela signifie que les plus de CHF 55'000.- de coûts qu'a engendré cette plaisanterie seront à la charge du contribuable jurassien. Cette affaire a pris une ampleur incroyable alors que le Gouvernement reconnaît qu'il n'y a pas plus de problèmes à Haute-Sorne que dans les autres communes ou dans ses Services cantonaux.

Du côté de notre commune, l'enquête cantonale a engendré également une mise à disposition importante de moyens humains et financiers. Le citoyen a le droit de savoir comment son argent a été utilisé. Nous posons donc les questions suivantes au Conseil communal :

- Combien ce caprice gouvernemental va-t-il coûter au contribuable de Haute-Sorne que ce soit en argent, en heures passées par l'administration et le Conseil communal ou encore en divers frais ?
- Quelles répercussions cette affaire a eu et aura sur l'image de notre nouvelle commune ?
- Quelles conséquences cette sombre histoire a eu et aura sur les relations au sein de l'administration communale, au sein du Conseil communal ou entre l'administration communale et le Conseil communal ?
- Est-ce que le Conseil communal va demander le remboursement de ces montants aux responsables communaux qui ont alerté le Gouvernement ?
- Le candidat non élu à la mairie a annoncé avec grand fracas par voie de presse et quelques jours avant les élections, qu'il allait déposer une plainte au Ministère public. Le Conseil communal peut-il donner des informations sur cette plainte ?

Nous remercions le Conseil communal de sa prochaine réponse.

 N. Lachat